

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mai 2007

Le VINGT-DEUX MAI de l'an DEUX MILLE SEPT, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de GOYRANS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Charles VALLEE, Maire.

Etaient présents : MM. FRIN – GALANTER – GALLO – GLATIGNY - LACROIX - PLUMENSI
– ROBERT – SAUVAGE - SCHAAK
Mmes BARKE – BERTRAND - BUREAU

Absents excusés : Mme ZIADI

Secrétaire de séance : P. LACROIX

Date de convocation : 14 Mai 2007

Le compte rendu du 20 Mars 2007 ne soulève aucune remarque particulière et est approuvé.
Deux décisions modificatives sont ajoutées à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

Nouvelle compétence GAZ proposée par le SDEHG

M. GALANTER informe le Conseil que le SDEHG envisage d'acquérir la compétence « GAZ ». Cette compétence, facultative, n'a pas d'intérêt majeur dans l'immédiat pour la commune ; mais dans un futur proche, une desserte en gaz naturel pourrait être envisagée.

Le Conseil ne soulève aucune objection à cette mesure qui, par ailleurs, ne coûtera rien au village.

Vote pour à l'unanimité

Demande de subvention

- aménagement du préau de l'école primaire : Nous avons désormais les montant pour le marché concernant les travaux de l'école primaire. Dans un souci de cohérence et afin de trouver plus facilement des entrepreneurs intéressés, il s'est avéré nécessaire de regrouper ces travaux avec ceux de la construction d'ateliers communaux et de la construction d'un local de stockage au tennis.

Dans le cadre de l'élaboration et la réalisation de ces travaux et des marchés, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

- achat d'une imprimante laser et d'un fax : Il va être procédé à l'acquisition d'une imprimante laser couleur et d'un nouveau fax. Ces achats étant inférieur à 450 € unitairement, une délibération est nécessaire pour les passer en investissement.

Vote pour à l'unanimité

Décisions modificatives

Une décision modificative est nécessaire pour procéder à l'achat de l'imprimante et du fax.

Un virement au sein de la section investissement du compte 2111 vers le compte 2183 pour une valeur de 1.581.40 € est proposé. Le compte 2111 avait une ligne prévisionnelle de 2.670,00 € en cas de régularisation concernant l'affaire VIVIES. Cette opération risquant de se réaliser en 2008, il est proposé de prendre des crédits sur cette ligne et de créer la ligne 2183 (achat de matériel de bureau et informatique), absente du B.P. 2007.

Vote pour à l'unanimité

La trésorerie nous demande de prendre une décision modificative au sujet des travaux en régie effectués à la salle des fêtes. Il s'agit de faire un virement de 1750.66 € du compte 21318/21 vers le compte 21318/040.

Vote pour à l'unanimité

Approbation du prêt à taux zéro pour le Columbarium

Suite au dépôt l'année dernière d'un dossier d'aide auprès du Conseil Général, ce dernier nous propose un prêt à taux zéro de 1.625,00 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce prêt afin de le liquider.

Vote pour à l'unanimité

Point sur l'avancement des travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur le RD 68 se déroulent correctement et les travaux devraient se terminer fin juin. Suivront les travaux d'urbanisation réalisés par le SICOVAL.

Les prochains travaux de voirie devraient concerner la réfection en profondeur d'un tronçon de 600 m dégradé de manière chronique le long du chemin de Badel, à partir de l'abri bus du lotissement des pins et allant en direction du chemin des crêtes.

Cet été, des travaux seront réalisés sur la commune : à l'école élémentaire (préau et WC extérieur), au tennis (local technique) et au cimetière (aménagement des futurs ateliers municipaux). Sur ces dossiers, le conseil municipal autorise le maire à signer les différents marchés négociés en vue des travaux de réfections décidés lors des précédents conseils.

Questions diverses :

- M. GALLO, délégué de la commune au sein du SIVURS, informe le Conseil des problèmes que connaît actuellement le syndicat. La commune de Castanet, première utilisatrice du syndicat, envisage de se retirer afin de créer sa propre structure. Cette situation inquiète le Conseil syndical car des investissements nécessaires et importants sont prévus à courte échéance.

Si ce départ était avéré, la viabilité financière du SIVURS s'en trouverait fortement compromise.

- M. ROBERT, représentant de l'association « les Pins », demande à la municipalité de débroussailler le chemin forestier joignant le bas de l'impasse des Palombes à l'extrémité de la rue des Biches. L'association « les Pins » va adresser une demande en ce sens par courrier officiel adressé à Mr le Maire.

Le Maire lève la séance à 19h00

Fait à GOYRANS, le 20 Mars 2007

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire de séance

P. LACROIX

Les Conseillers Municipaux